

BARÈME DES HONORAIRES

Pour toutes les ventes réalisées par l'intermédiaire de l'agence, le montant de la rémunération est à la charge du vendeur, est défini comme tel :

Prix de vente	Honoraires TTC* – Charge vendeur
Jusqu'à 100.000 €	Forfait maximum de 8 000 €
de 100.001 € à 200.000 €	6,9 %
de 200.000 à 500.000 €	5,9 %
Au-delà de 500.001 €	4,9 %

Box : Forfait minimum de 3 000 € TTC*

Immeuble, murs commerciaux, fonds de commerce, droit au bail, terrain : 9% TTC*

HONORAIRES DANS LE CADRE D'UN MANDAT DE RECHERCHE

Honoraires TTC à la charge de l'acquéreur, calculés sur le prix net vendeur selon le barème ci-dessus. Les honoraires s'ajoutent au prix net vendeur.

CONSEILS ET HONORAIRES

Estimations : offertes

Analyse patrimoniale : sur devis



Barème des honoraires – En vigueur à compter du 22/01/2026

LAMAITRISE IMMOBILIER au capital de 10.000 € - 132 Boulevard Michelet - 13008 MARSEILLE -
Immatriculation au RCS de Marseille sous le n° 994 838 993 - Titulaire de la carte de transactions sur
immeubles et fonds de commerce Délivrée par la CCI de Marseille sous le n° CPI 1310 2026 000 000 007 - N°
SIRET 994 838 993 000 16 - Ne peut recevoir aucun fonds, effets ou valeur. Barème en vigueur à partir du
22/01/2026